Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260212-D2026_02_08-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 02 – 08**
Décision du 12 février 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **12 février** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	6 février 2026
Nombre de membres	En exercice : 32 Quorum : 17 Présents : 23 Votants : 30 (dont 7 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Jean-Claude BELINE, Olivier BODIN, Anne-Marie ECHELARD, Françoise GATEL, Schirel LEMONNE, Christian NIEL, Yves RENAULT, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE. **Noyal-sur-Vilaine :** Anne CARRÉE, Emmanuel CASADO, Benoît FOUCHER, Marielle MURET-BAUDOIN, Pierre-Yves TANVET. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Christelle GAUTIER. **Servon-sur-Vilaine :** Dominique MARCHAND, Rozanne JAMAIN, Melaine MORIN.
Absents excusés	Denis GATEL (pouvoir à Catherine TAUPIN), Chantal LOUIS (pouvoir à Christian NIEL), Laëtitia MIRALLES (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD), Jean-Pierre PETERMANN (pouvoir à Yves RENAULT), Christelle HOUIZOT (pouvoir à Emmanuel CASADO), Louis HUBERT (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Sophie RANDUINEAU-PIROT (pouvoir à Rozanne JAMAIN).
Absents	Anne MALLET, Evelyne PANNETIER.
Secrétaire de séance	Yves RENAULT

Convention d'accès à la centrale d'achats Manche Numérique en partenariat avec Mégalis Bretagne

Marielle MURET-BAUDOIN rappelle qu'en 2025, les syndicats mixtes Mégalis Bretagne et Manche Numérique ont signé une convention de partenariat pour de l'achat public mutualisé.

Manche Numérique a créé sa centrale d'achats en 2010. Elle mutualise les acquisitions pour le bénéfice des collectivités souhaitant profiter de l'expertise de Manche Numérique dans différents domaines :

- Matériel informatique : bureautique, postes de travail, écrans, matériels adaptés, tablettes et armoires de stockage
- Téléphonie mobile : forfaits, équipements
- Equipement éducation : licences, environnement numérique de travail, robots
- Ecran, projection : tactile, grand écran, panneau d'affichage légal numérique
- Licences : applications Microsoft et MS365.

Un catalogue de plus de 1 500 références, alimenté par des marchés publics dédiés, est ainsi proposé aux signataires de la convention d'accès à la centrale d'achats.

Dans le cadre de la convention de partenariat signée par Mégalis Bretagne et Manche Numérique, le Pays de Châteaugiron Communauté, qui est membre et adhérent au bouquet de services de Mégalis Bretagne, peut accéder au catalogue de la centrale d'achats de Manche Numérique. Il doit pour cela délibérer en Conseil communautaire et signer la convention d'accès (document en annexe).
Le Pays de Châteaugiron Communauté pourra continuer à commander des produits en dehors du dispositif Manche Numérique.

Les commandes sont passées uniquement par écrit.
Les prix des matériels et des services facturés à la collectivité sont ceux en vigueur à la centrale d'achats, figurant sur le devis, le site Internet ou sur la commande (à la réception de la commande).

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260212-D2026_02_08-DE

Les commandes de la collectivité sont passées comme suit :

- La collectivité qualifie ses besoins avec Manche Numérique / s'appuie sur les catalogues / demande des compléments d'informations
- Manche Numérique fournit les documents (devis et/ou formulaires selon les achats) nécessaires à l'ouverture du dossier d'achat
- La collectivité adresse à la centrale d'achats un bon de commande avec les documents requis (différents formulaires selon le service à souscrire)
- Manche Numérique adresse une commande au(x) fournisseur(s) du(des) marché(s) concerné(s)
- La collectivité reçoit sa livraison / la confirmation d'activation du service / la programmation des formations
- Manche Numérique facture la collectivité.

La convention d'accès à la centrale d'achats Manche Numérique est gratuite. Seuls les produits commandés et les éventuels frais d'envoi sont facturés.

La Commission Numérique, réunie en séance le 7 janvier 2026, a émis un avis favorable à cette proposition.

Si les communes sont intéressées, elles devront nécessairement délibérer pour leur propre compte et signer chacune la convention s'y rapportant. La délibération du Conseil communautaire ne vaut que pour le Pays de Châteaugiron Communauté.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider la convention d'accès à la centrale d'achats manche Numérique, dans les conditions présentées ci-dessus ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

Le Secrétaire de séance,

Yves RENAULT